

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
**Préavis municipal n° 45/2020**  
**Aménagement du chemin des Biolles**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après COFIN) constituée de :

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 19 mai 2020 en présence de M. le Syndic Daniel Crot et MM les Municipaux Denis Favre, Blaise Jaunin et Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs documents, explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 10 juin 2020 afin de statuer et rédiger son rapport.

Madame Ornella Morier était excusée.

## **1. Préambule :**

Le présent préavis traite d'un crédit d'étude en vue de l'aménagement du chemin des Biolles qui, en l'état actuel, n'est pas adapté aux nouvelles constructions prévues ou en cours sur des parcelles riveraines (manque d'un trottoir, d'entrées sur les parcelles et d'éclairage public notamment). Cette étude est nécessaire pour déterminer le cadre budgétaire de ces travaux.

Les différentes prestations décrites sont définies dans le Règlement SIA 103 et correspondent aux phases mentionnées au point 4 du préavis. Le coût de l'étude à réaliser se monte à CHF 32'100.00 et se décompose comme suit :

CHF 22'300.00 ingénieur civil ;

CHF 6'000.00 ingénieur électricien ;

CHF 1'500.00 divers ;

CHF 2'300.00 TVA.

L'ensemble du coût des travaux est estimé à CHF 330'000.-.

Il convient de préciser que si le crédit d'étude débouche sur un préavis de construction, le crédit de construction ne comprendra aucun honoraire d'étude.

Le montant du présent crédit d'étude sera ajouté au montant du futur crédit de construction pour obtenir le coût global du projet.

## **2. Analyse :**

Comme à son habitude, la COFIN a porté son appréciation sous l'angle financier. Notre analyse s'est basée sur les réponses aux diverses questions et les offres des deux soumissionnaires.

C'est la procédure de marché du gré à gré concurrentiel qui a été choisie pour le génie civil conformément à la loi sur les marchés publics. Celle-ci permet de solliciter plusieurs offres afin d'attribuer le marché à l'entreprise présentant les conditions les plus avantageuses.

La meilleure offre, selon les critères précités, revient à l'entreprise Conus & Bignens pour les honoraires d'ingénieur civil.

Pour le présent préavis, les honoraires de l'ingénieur électricien ont été estimés selon une règle de trois en se référant à des travaux similaires. Ce poste n'a donc pas fait l'objet d'un appel d'offre à ce stade. La COFIN souhaite que ce poste soit mis en concurrence.

## **3. Position de la COFIN**

Après examen des différents postes du préavis et des offres précitées, la COFIN estime que ce crédit d'étude est pertinent et que le montant a été déterminé de manière raisonnable.

La COFIN tient à préciser que les travaux qui découleront de l'étude feront bien évidemment l'objet d'un préavis qui répondra aux critères de la loi sur les marchés publics.

#### 4. Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres présents le préavis n° 45/2020 et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 45/2020, adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

- d'accorder un crédit d'étude de 32'000.- CHF TTC pour l'aménagement du chemin des Biolles ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans

Romanel-sur-Lausanne, le 11 juin 2020

Le rapporteur :

---

**Philippe NOEL**

Les autres membres :

Excusée

---

**Philippe MUGGLI**

Président

---

**Ornella MORIER**

---

**Simon LOB**

---

**Philippe URNER**